



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Stationnement

Question écrite n° 50546

Texte de la question

M. Michel Pajon attire l'attention de M. le ministre du travail et des affaires sociales sur le non-respect par les automobilistes des places de stationnement réservées pour les personnes handicapées. En effet, il est de plus en plus fréquemment constaté par les usagers comme par les agents de police que ces places de stationnement, notamment prévues par la circulaire no 94-55 du 7 juillet 1994 et son article 4, sont de façon récurrente et prolongée occupées par des véhicules qui ne relèvent pas de cette disposition spécifique en faveur des personnes handicapées. Il lui demande s'il est possible d'envisager de sanctionner d'une façon plus dissuasive, et donc plus lourdement, les responsables de ces infractions qui pénalisent dans leur vie quotidienne les personnes handicapées.

Données clés

Auteur : [M. Pajon Michel](#)

Circonscription : - SOC

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 50546

Rubrique : Handicapés

Ministère interrogé : travail et affaires sociales

Ministère attributaire : travail et affaires sociales

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 14 avril 1997, page 1863